

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie-les Verts

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 7 – Enseignement secondaire

Fonctionnement

Chapitre 932– Enseignement

Sous-fonction 28 Autres services périscolaires et annexes

Programme « Aides aux élèves de second cycle »

Action « Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires »

L'action est abondée de 0,6M€ en AE et en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part de l'autofinancement

Exposé des motifs :

Lors de la séance de novembre 2013, le Conseil régional a adopté le rapport CR 111-13, « Alimentation : du champ à l'assiette » et réaffirmé l'objectif régional de soutenir la généralisation de l'introduction de produits bio et locaux à l'ensemble des lycées et CFA d'Ile-de-France sans surcoût pour les familles, en s'appuyant sur les recommandations du groupe de travail « Alimentation » conduit par les élu-e-s des commissions « lycées et politiques éducatives » et « environnement, agriculture, énergie ».

En attendant les recommandations du groupe de travail qui permettront de renforcer l'accompagnement des établissements franciliens afin d'intégrer des produits issus de l'agriculture biologique et en circuits courts en maîtrisant les coûts, il convient de poursuivre et renforcer le dispositif actuel.

Face à la montée en puissance de ce dispositif qui répond à une véritable demande des établissements franciliens, la région doit renforcer son aide à l'introduction de produits biologiques et locaux afin de la rendre accessible à davantage de lycées.

Mounir Satouri

